



Ramassage de bois mort

Île aux Saules – 19 et 20 mai 2023

Lettre de décharge de responsabilité

Je soussigné.e (Nom+Prénom)
domicilié.e au
.....(adresse complète)
déclare dégager de toutes responsabilités le SIVU de l'Îlot de la Haute-Deûle en cas d'incident de toute nature que ce soit, lors des journées de ramassage de bois mort organisées les vendredi 19 mai 2023 de 9h à 17h et samedi 20 mai 2023 de 9h à 12h.

Rappel des règles applicables :

- gratuit
- être domicilié à Bauvin ou Billy-Berclau (sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité)
- 1 stère de bois par foyer
- prévoir sacs, brouettes et remorques
- prévoir gants et éventuelles protections
- aucun véhicule ne sera autorisé sur le site. Les véhicules motorisés doivent rester sur le parking.

Fait le/...../.....

A

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)